

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) - Subvention 2011 -
Autorisation - Décision**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) est une association loi 1901 portant l'agrément "Jeunesse et Education Populaire" attribué par la Ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative le 16 mai 2007, et affiliée à l'Union Nationale de l'Information Jeunesse (UNIJ).

Le CIJA développe au quotidien une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes d'Aquitaine, les informations relatives aux potentialités culturelles, touristiques, économiques de la région, notamment celles qui relèvent des communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux (infrastructures, animations, vie pratique...). Dans cet objectif, le CIJA accueille le public, met à sa disposition des informations et des services pratiques, élabore la documentation régionale, produit et diffuse divers outils d'information régionaux. Il anime également le réseau des BIJ (Bureaux d'Information Jeunesse) et PIJ (Point d'Information Jeunesse).

Créé en 1976 à Bordeaux, le CIJA est implanté dans deux locaux au centre de Bordeaux (5 rue Duffour Dubergier et 125 cours Alsace Lorraine) et dans vingt centres (13 BIJ et 6 PIJ) répartis sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il est fréquenté en majorité par des lycéens et des étudiants : plus de 1 000 jeunes passent par jour dans les locaux de Bordeaux ; 60 000 connexions par mois sur le site Internet du CIJA.

Le CIJA et son réseau travaillent sur 9 secteurs documentaires : enseignement, métiers et formation professionnelle, emploi, formation permanente, société et vie quotidienne, loisirs, vacances, étranger, sports.

Actuellement, le CIJA emploie 15 salariés permanents (CDI) ; il accueille également 2 salariés en contrats d'accompagnement à l'emploi (CEA).

Quelques exemples parmi les nombreux outils et documents d'information mis à disposition des jeunes :

- **la Carte Aquitaine étudiants** : qui offre des réductions de 50% tous les jours sur tous les trains en Aquitaine. Cette carte permet la mobilité des 8 600 jeunes qui en sont porteurs en « allégeant leurs finances et celle de leurs parents »,

- **service de "Petites annonces"** : offres d'emplois, offres de location, offres de stages et contrats d'alternance sont en ligne sur le site du CIJA pendant 15 jours,

- **réalisation de partenariats** : notamment avec L'ONISEP pour le secteur des métiers et le CLAJ (Club de Loisirs et d'Action Jeunesse) pour le logement,

- **édition de guides** : quatre guides sont parus en 2009 : « Urgence sociale », « Projets Jeunes », « Création d'Entreprise » et « Mobilité européenne ».

Grâce à ces différents moyens d'informations, le CIJA de Bordeaux est aujourd'hui le relais d'information incontournable des grandes politiques publiques, permettant de faire connaître et de mieux comprendre les grandes décisions prises à l'échelon de l'agglomération bordelaise notamment (déplacements, transports en commune, déchets, sécurité routière, pédagogie européenne...).

Aussi, les activités du CIJA relevant du domaine de communication à caractère intercommunal et d'intérêt local, la Communauté Urbaine de Bordeaux participe depuis 1994 au développement de cette structure par l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Au titre de l'année 2011, notre établissement est à nouveau sollicité pour le versement d'une subvention de 32 000 €uros TTC pour un budget prévisionnel qui s'élève à 985 200 €uros TTC (cf budget prévisionnel 2011 joint en annexe).

Il est cependant proposé de maintenir le montant accordé lors des trois précédentes années, soit 29 000 €uros TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier l'article 10 relatif à l'obligation de conclure une convention pour toute subvention accordée à une association d'un montant supérieur à 23 000 €uros, ainsi que les conditions d'attribution,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2010/0872 du 17 décembre 2010, reçue à la Préfecture de la Gironde le 28 décembre 2010, approuvant le Budget Primitif 2011,

VU le dossier de demande de subvention d'un montant de 32 000 €uros TTC et le budget prévisionnel 2011 de l'association,

VU le montant de 29 000 €uros TTC prévu au chapitre 65 - article 6574 – fonction 0230 – CRB VC00 du budget en cours et inscrit au titre de la subvention accordée au CIJA pour l'année 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir financièrement le CIJA pour faire connaître et promouvoir les actions de la Communauté Urbaine de Bordeaux et des communes qui la composent dans ses différents domaines de compétences auprès de la jeunesse d'Aquitaine

DECIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 29 000 €uros est attribuée au CIJA au titre de l'exercice 2011, à imputer sur l'article 6574 – chapitre 65 – fonction 0230 – CRB VC00 du budget de l'exercice 2011,

Article 2 : le projet de convention destinée à régler les modalités administratives et financières du versement de la subvention est approuvé,

Article 3 : le Président est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JUIN 2011**

PUBLIÉ LE : 23 JUIN 2011

M. ALAIN CAZABONNE